

## **Communiqué du syndicat CGT des territoriaux Ville-CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération**

Le CHS, Comité d'Hygiène et de Sécurité, a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la protection de la santé et à la sécurité des agents de la collectivité.

Sa transformation en CHSCT, fixée par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale démontre l'importance accordée à cette instance au niveau national.

Localement, la discussion autour « du bien-être au travail » fait également ressortir son rôle déterminant au sein de la collectivité comme l'affirme la CGT, tout comme nous revendiquons la reconnaissance formelle et la prise en compte des recommandations tant du CHS que du service Hygiène et sécurité.

Très récemment, le CHS n'a pas pu se réunir du fait de l'absence du/des élu(s) et du/des représentant(s) de l'administration, le quorum n'étant pas atteint.

Monsieur le Maire, la CGT des territoriaux Ville-CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération vous demande de bien vouloir rappeler à vos collaborateurs l'importance d'y assister, qu'ils soient élus ou représentants de l'administration, au regard du respect dû à cette instance et pour les personnels qui y siègent.

L'annulation du CHS a été vécue par les représentants syndicaux comme un grave manque de considération.

Ce communiqué est élaboré dans la volonté de replacer à sa juste place cette instance, dans un esprit de dialogue participatif pour la production d'un travail sérieux au bénéfice de la collectivité et de ses agents.

Veillez agréer, monsieur le président du CTP, l'expression de nos sentiments respectueux

Fait à La Roche-sur-Yon, le 12 décembre 2012.